

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes, une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- N° 000981

JY 2684

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2311 Société :

Actif Pensionné(e), Autre :

Nom & Prénom : MENNIFI EL BACHIR

Date de naissance : 12.03.49

Adresse : Rue lel al min RAM - Route El Jadida

N° 400 Bout B 112

Tél. 06.61.31.09.93 Total des frais engagés : 1528,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUTAIB BENSARI Latifa
Rhumatologue-Orthopathe
283, Bd. Mohammed V Casablanca
Tél: 0522.39.99.57

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26.12.90 En

Nom et prénom du malade : M. MENNIFI EL BACHIR Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Pathog. cardiaque - alahe 4

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le 28.12.22 Le : 28/12/22

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 oct 2011	ca	ca		

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Hind J. H. Jadias Pharmacien Bouteur en Pharmacie 10, Route de Casablanca 33-97-FAX 02-33-21-76	26/10/2022	1598,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

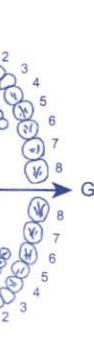
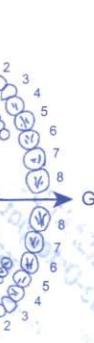
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialiste des Maladies des OS
et des Articulations

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Marseille (France)

Médecin Expert Assermenté près
les Tribunaux de Casablanca



الدكتورة لطيفة بوطيب بن صاري

اختصاصية في أمراض العظام
والمفاصل (الروماتيزم)
خريجة كلية الطب بمرسيليا
(فرنسا)

خبيرة محلفة لدى المحاكم

Casablanca, le 26 oct 2021 الدار البيضاء، في

ORDONNANCE

N°: 123456789
3x 939.00
Coabucvel 300 mg
14/11/2021
(S.V.)

3x 43.00
Punova 6 mg
14/11/2021
(S.V.)

65,00
93,90 Glucophage 850 mg
14/11/2021
(S.V.)

3x 29,50
Temlate 9,5 mg
14/11/2021
(S.V.)

Pharmacie HIND AL MOSAS
Docteur en Pharmacie
400, Route de l'Industrie
CASABLANCA
Tél: 022.98.86.97 - Fax: 022.98.24.70

3x29,70

Cardio aspre

1471,

(S.V)

3x147,70

Diverge

~~NSSOB~~

(S.V)

1471,

P 1588,30

Dr. BOUTAIB BENSAÏD Latifa
Rhumatologue Ostéopathie
233 Bd. Mohammed V Casablanca
Tel: 0522.33.99.37

Gt = 3 mois

Pharmacie MIMOSAS
Hind LAHEMIRI
Docteur en Pharmacie
400, Route d'El Jadida
CASABLANCA
Tel: 022.98.88.97. Fax: 022.98.24.78



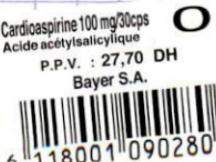
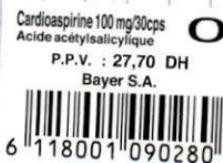
43,00

43,00

43,00

23,90

45,20



143,20

143,20

143,20